

AMENAGEMENT DES RUES - Avenant n° 1 - n° 756

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été autorisé à signer un avenant n° 1 au marché du 20 Mai 1974 approuvé par Monsieur le Préfet le 14 Juin 1974, avec l'entreprise SOLOROUTE pour les travaux d'aménagement des rues, par délibération du Conseil Municipal du 08 Novembre 1974.

La somme prévue à ce moment était de 170 000 F.

Une étude plus approfondie effectuée par le service de l'Équipement, porte le montant de cet avenant à :

marché + avenant n° 1 = 827 613,52 F. - 568 884,12 F.
(marché initial) : 258 729,40 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- la délibération du 08 Novembre 1974 est modifiée ainsi qu'il suit :
"le montant de la dépense sera de 258 729,40 F.",